

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs  
Canton de Bethoncourt  
COMMUNE DE NOMMAY

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOMMAY Du 7 novembre 2022

#### Délibération 2022-41

Convocation	Affichage liste des délibérations	Membres en exercice	Postes vacants	Présents	Absents	Procurations	Votants
31/10/2022	09/11/2022	16	3	11	1	4	14

#### Délibérations 2022-42 et suivantes

Convocation	Affichage liste des délibérations	Membres en exercice	Postes vacants	Présents	Absents	Procurations	Votants
31/10/2022	09/11/2022	16	3	12	0	4	16

L'an deux mille vingt-deux, **le sept novembre à dix-sept heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué et présidé par le Maire, s'est réuni en **session ordinaire** au nombre prescrit par la loi. Les membres se sont réunis à la salle communale Jacques Prévert sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, Thierry BOILLOT.

Présents : Thierry BOILLOT, Thierry THEVENOT, Rachel BULMÉ, Béatrice DUFOUR, Philippe MEILLET, Françoise CIRET, Sophie FAIVRE, Christiane MEHRENBARGER, Marielle HESSMANN, Elodie LAURENT, Cédric VUILLEMOT.

Absents excusés :

Conseillers municipaux	Ayant donné pouvoir à
Jean WILK	Thierry BOILLOT
Jean-Michel GRANDJEAN	Rachel BULMÉ
Bernard CRANNEY	Didier FRICHET
Emmanuel COHN	Sophie FAIVRE

Absents : Didier FRICHET (arrivé à 17h50)

Assistait à la séance : Monsieur Emmanuel KORNPORST, secrétaire de Mairie

Après avoir procédé à l'appel du conseil municipal, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, **Cédric VUILLEMOT** ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 26/09/2022
2. Adhésion de la commune de Dampjoux à PMA
3. Création et suppression d'emploi
4. Créances éteintes
5. Tarifs manifestations communales
6. Questions et informations diverses

**La séance a été déclarée ouverte à 17h30**

**QUESTION N°2022-40 :**

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal ORDINAIRE du 26/09/2022**

Le compte-rendu de la séance ORDINAIRE du 26/09/2022 est approuvé : à **L'UNANIMITE**

---

**DELIBERATION N°2022-41**

**OBJET : Adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-18, L.5211-19, L.5211-25-1 et L.5214-26,

Vu la délibération en date du 20 février 2019 confirmée par délibération du 10 février 2021 par lesquelles le Conseil Municipal de la commune de Dampjoux (169 habitants) a fait part de son souhait de se retirer de la Communauté de Communes du Pays de Maïche dont elle est membre depuis 2017 pour intégrer la Communauté d'Agglomération Pays de Montbéliard Agglomération et à mandater son Maire pour engager la procédure dite de retrait-adhésion prévue par l'article L.5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération en date du 21 septembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal de Dampjoux a décidé de solliciter son adhésion à Pays de Montbéliard Agglomération sur le fondement de l'article L.5214-26 du CGCT ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 29 septembre 2022 approuvant, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Dampjoux,

Vu l'étude d'impact élaborée dans ce cadre conformément à l'article L.5211-39-2 du CGCT,

Considérant que, conformément à l'article L.5214-26 du CGCT, une commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le Département, après avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale réunie dans sa formation restreinte, à se retirer d'une Communauté de Communes pour adhérer à un autre Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont le Conseil Communautaire a accepté la demande d'adhésion,

Considérant que la commune de Dampjoux, actuellement membre de la Communauté de Communes du Pays de Maïche, souhaite adhérer à Pays de Montbéliard Agglomération,

Considérant que ce projet, pleinement réfléchi et mesuré, est mené dans le souci de répondre aux attentes de sa population,

Considérant que la volonté de la commune de Dampjoux d'intégrer Pays de Montbéliard Agglomération est, par ailleurs, motivée et justifiée par :

- une situation géographique qui confère à la commune de Dampjoux un caractère limitrophe avec plusieurs communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération (Villars-sous-Dampjoux, Noirefontaine et Feule), complétant la cohérence territoriale et équilibrée de la Communauté d'Agglomération ;
- des relations de coopération et de mutualisation développées depuis de nombreuses années avec ces communes tant pour l'exercice de certaines compétences que pour la gestion en commun de divers équipements ou services publics, témoignant du partage d'un même bassin de vie. A ce titre, il peut être cité :
  - o le réseau d'eau potable géré avec la Commune de Feule jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avant la prise de compétence par les deux EPCI de rattachement des communes ;
  - o l'assainissement géré historiquement avec les communes de Villars-sous-Dampjoux et Noirefontaine au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Villars – Dampjoux – Noirefontaine (SIADV N) et plus largement avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Pont-de-Roide (SIAP) ;
  - o la gestion en commun des écoles, du périscolaire, de la salle des fêtes, de l'église, du cimetière avec les communes de Villars-sous-Dampjoux et Noirefontaine ;
  - o une vie associative et festive à vocation intercommunale avec les communes de Villars-sous-Dampjoux et Noirefontaine : comité des fêtes commun, associations sportives communes notamment ;
- une sectorisation dans le domaine de l'Education Nationale conduisant les enfants du village à intégrer le collège situé sur la commune de Pont-de-Roide-Vermondans et les lycées du Pays de Montbéliard ;
- des modes de déplacement et de transport notamment scolaires tournés essentiellement vers le Pays de Montbéliard ;
- un bassin d'emploi, des habitudes de consommation et une attractivité commerciale très majoritairement orientés vers Pont-de-Roide-Vermondans et plus largement le Pays de Montbéliard ;

Considérant qu'au regard des motivations présentées par la commune de Dampjoux, des liens que la commune entretient notamment avec les communes de Noirefontaine et Villars sous Dampjoux, des impacts limités induits, la cohérence et la pertinence de cette demande d'adhésion sont parfaitement établies,

Considérant par ailleurs qu'à la suite de l'accord du Conseil Communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération, l'adhésion de la commune de Dampjoux est subordonnée à l'accord, à la majorité qualifiée, des Conseils Municipaux des communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération, à savoir les deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant les deux tiers de la population,

Considérant que les Conseils Municipaux susvisés disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de Pays de Montbéliard Agglomération pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** l'adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération, à : **L'UNANIMITE**

---

#### **DELIBERATION N°2022-42**

#### **OBJET : Création et suppression d'emploi**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre le recrutement d'un agent suite à une mutation.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 27/09/2021,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de *créer* 1 emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 2<sup>ème</sup> classe, en raison du recrutement d'un agent suite à la mutation dans une autre collectivité de l'agent titulaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **la création d' 1 emploi** d'ATSEM, à temps complet, au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14/11/2022,

Emploi : ATSEM, à temps complet, au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 2<sup>ème</sup> classe :

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

- **la suppression d'1 emploi** d'ATSEM, à temps complet, au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 1<sup>ère</sup> classe.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14/11/2022 :

Emploi : ATSEM, à temps complet, au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 1<sup>ère</sup> classe :

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 0

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**ADOpte : A L'UNANIMITE** des membres présents



## Tableau des emplois

Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en H/Mn	Missions	Statut	Poste occupé			
					Temps de Travail	Position administrative	Pourvu ou vacant	Effectif
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	32 h Poste ouvert à 35 h	<i>Secrétaire générale</i>	Titulaire	90 % Temps partiel	Congé longue durée	Pourvu	1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35 h	<i>Secrétaire de mairie</i>	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Rédacteur	B	35 h	Coordinateur responsable médiathèque 3 <sup>e</sup> lieu	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Adjoint administratif territorial	C	35 h	<i>Agent d'accueil-secrétariat</i>	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Agent de maîtrise principal	C	35 h	<i>Responsable ST</i>	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35 h	<i>Services techniques</i>	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Adjoint technique territorial	C	35 h	<i>Services techniques</i>	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35 h	<i>Entretien des bâtiments communaux et accueil salle des fêtes</i>	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Adjoint technique territorial	C	28 h	<i>Entretien bâtiments communaux, traversée des enfants et service des repas</i>	Titulaire	100 % Temps non complet		Pourvu	1
Adjoint technique territorial	C	19h16	<i>Entretien bâtiments communaux et traversée des enfants</i>	Titulaire	100 % Temps non complet		Pourvu	1
Adjoint technique territorial	C	27h08	<i>Entretien bâtiments et service des repas aux enfants</i>	Titulaire	100 % Temps non complet		Pourvu	1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35h	<i>ATSEM</i>	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Brigadier-chef principal	C	35h	Police municipale	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	35h	Directrice du périscolaire	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Adjoint territorial d'animation	C	26h07	Animatrice périscolaire	Titulaire	100 % Temps non complet		Pourvu	1

## **DELIBERATION N°2022-43**

### **OBJET : Créances éteintes**

Monsieur le Maire expose que le Service de Gestion Comptable du Pays de Montbéliard a adressé l'état des créances éteintes.

Il s'agit de taxes et de produits communaux dont le SGC n'a pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs. En effet, les jugements intervenus à l'issue des procédures de redressement ou de liquidation judiciaire (pour les sociétés), de surendettement ou de rétablissement personnel (pour les particuliers) ont pour effet « d'éteindre » juridiquement les créances concernées.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ces créances éteintes pour l'exercice 2022, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6542 « créances éteintes » du budget principal.

Le montant s'élève à 670,82 € qui sera imputé à l'article 6542.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré : à **9 voix Pour**

**4 voix Contre** (Cédric VUILLEMOT, Philippe MEILLET, Marielle HESSMANN et Sophie FAIVRE)

**3 Abstentions** (Bernard CRANNEY, Didier FRICHET et Elodie LAURENT)

**Décide** d'admettre en créances éteintes pour un montant de 670,82 € qui sera imputé à l'article 6542.

---

## **DELIBERATION N°2022-44**

### **OBJET : Tarifs communaux**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de tarifer pour :

- Vide Grenier

➤ 10 € l'emplacement (1 emplacement = 1 numéro de stand)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **DECIDE** : d'adopter ces tarifs à : **L'UNANIMITE**

Le Conseil Municipal de Nommay :

- autorise le Maire à émettre les titres de recette correspondants

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ **RACHEL BULMÉ**

- Rappelle le repas de Nos Aînés du dimanche 11 décembre, où tous les élus assureront le service à la salle J.Prévert (midi).
- Informe que le PPMS devient lot de la commune et non plus de l'école primaire. Thierry Thevenot, Adjoint à la sécurité, s'associera à la mise à jour de ce dossier.
- Rapporte une info du Conseil d'Ecole du 20/10, la prochaine Fête de l'école sera avancée au 03/06/23 (projet).

### ➤ **Françoise CIRET**

- Informe de l'organisation par le Comité des fêtes :
  - de la Bourse aux jouets le samedi 19/11. Inscriptions des vendeurs en cours.
  - du Téléthon en partenariat avec la municipalité et le club du Moulin le samedi 3/12. Petit déjeuner offert à tous à La Foyothèque.
  - d'un Marché de Noël à la salle J.Prévert le dimanche 18/12 de 10H à 18H. Nombreux stands artisanaux, restauration et la venue du Père-Noël !

### ➤ **Béatrice DUFOUR**

- Remercie de la part de la municipalité et des comités concernés :
  - clin d'oeil aux Services techniques pour leurs travaux de préparation pour notre village qui sera très bien décoré ce Noël.
  - les bénévoles et les élus actifs au bon déroulement de la Fête d'Halloween et aux derniers travaux à effectuer au Jardin pédagogique avant l'hiver. (nettoyage, rénovation, plantations...)
- Avertit de la tenue des « Petites fugues » le mardi 15/11 à La Foyothèque et y invite tous les élu(e)s.
- Informe du projet en cours sur la stabilisation du pied des berges de la Savoureuse en amont du pont.  
Etude du cabinet Artedia, pilotée par PMA. Une présentation nous sera proposée ultérieurement.
- Rapporte la tenue du Comité « Façades » le 6/10, débouchant sur un avis favorable pour une subvention et informe ensuite de la réception en Mairie de remerciements de la part de l'administré concerné.

### ➤ **Sophie FAIVRE**

- Informe de l'organisation de la soirée « Lumières de Noël » par les Comités « Animations » et « Culture » avec l'aide du Comité des fêtes le samedi 26/11 à partir de 17H sur l'esplanade de La Foyothèque. Saveurs de Noël, ateliers divers pour les petits Foyens et boîte aux lettres installée spécialement pour recevoir les courriers destinés au Père Noël...
- Avertit du démarrage de l'opération « stérilisation des chats » pilotée avec les Gardes champêtres et en partenariat avec « 30 millions d'amis ».  
Nous remercions les bonnes volontés, dans les secteurs concernés pour leurs aides.

### ➤ **Philippe MEILLET**

- Renouvelle sa demande pour interpeller un administré qui roule très vite Rue des bancs.
- Signale la dégradation du ponton au square de la Savoureuse et le manque de propreté à l'arrière de la ferme au niveau des escaliers à l'entrée de la rue sur la Tour.



➤ **Christiane MEHREMBERGER**

- informe du désagrément signalé par les riverains du fait des arbres à l'arrière des habitations rue des Tilleuls.

➤ **Thierry THEVENOT**

- Informe au niveau du futur affouage de l'inscription actuelle de 16 administrés. Coupe des gros arbres ce mois ci par ONF et tirage au sort pronostiqué à la mi-décembre si tout se passe bien !

- signale et déplore un manque de propreté au niveau des allées de notre cimetière pour la Toussaint.

➤ **Cédric VUILLEMOT**

- Donne des informations sur la visite des chantiers PMA, organisée le samedi 15/10.

- Informe et se réjouit de la candidature de PMA pour devenir la capitale de la Culture en 2024.

**Séance levée à 19h00**

Le Maire,  
Thierry BOILLOT

